

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Convention avec les Radios DWA, Royans-Vercors, Dragon et Saint-Féréol pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population et le secteur associatif du Diois en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de reportages ou portraits renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux enjeux du Parc,

#### **DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention 2018 pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc », avec les radios suivantes :
  - ✗ **Radio DWA**, 8 place de la République, Étage 1, 26 150 DIE, SIRET 520 729 666 00039, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**,
  - ✗ **Radio Royans-Vercors**, 2 place du Champ de Mars, 26190 Saint-Jean-en-Royans, SIRET 343 266 516 00024, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**,
  - ✗ **Radio Dragon**, place de la Mairie, 38710 Mens, SIRET 798 020 178 000 17, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**,
  - ✗ **Radio Saint Féréol**, Place du Général de Gaulle, Maison des associations, 26400 CREST SIRET 342 852 514 00021, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 16 juillet 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



